

## **DROITS DES MALADES ET DE LA FIN DE VIE : LA LOI ACTUELLE**

(qui gère les relations entre médecins et malades, dite « droits des malades et de la fin de vie » en plus du code de déontologie et de l'Ordre des médecins, survivance d'un temps monarchique et religieux, qui double la loi civile et se met parfois au dessus de la Justice : voir le cas du Dr Bonnemaison, blanchi par la Justice mais condamné par l'Ordre !) dit bien que :

### **L'ACHARNEMENT MEDICAL (DIT OBSTINATION DÉRAISONNABLE) EST INTERDIT.**

#### **ACHARNEMENT THERAPEUTIQUE**

mais aussi

#### **ACHARNEMENT PALLIATIF**

Mais on constate qu'il perdure, et que les services de soins palliatifs, trop souvent devenus « palliativistes », s'acharnent à prolonger la vie des mourants donc leur agonie par des machines diverses, Rien de naturel. On ne se borne pas à soulager les souffrances morales et physiques du mieux possible.

Qui décide du « raisonnable » des soins ? le médecin lui même, certes avec son équipe, mais on sait que infirmiers, aide-soignants, qui sont plus près des malades dans les hôpitaux trop souvent inhumains, ont peu de poids dans les décisions prises par les chefs de service.

Avec des soins palliatifs spécialisés en hôpital, on a voulu faire de la mort une spécialité médicale, comme si la mort ne touchait pas toute la population... rien de spécial.

Est-il raisonnable de prolonger des vies végétatives au-delà de toute espérance, soit environ 12 mois en général?

Faut-il être donneur d'organes pour que l'on recherche une éventuelle mort cérébrale, définition actuelle de la mort, coûteuse à déterminer ?

### **TOUS LES MÉDECINS DOIVENT SOULAGER LES SOUFFRANCES MORALES ET PHYSIQUES**

**ET**

### **ACCOMPAGNER LEUR MALADE/CLIENT.**

**POURQUOI TOUT MÉDECIN GÉNÉRALISTE NE SERAIT-IL PAS APTÉ À SOULAGER LES SOUFFRANCES (FIN DE VIE OU PAS), ce qui signifie donner les soins palliatifs? N'EST-CE PAS LA BASE DE TOUTE MÉDECINE ?**

*Voir le rapport du Pr Sicard.*

*Formation continue à prévoir, en dehors de l'industrie pharmaceutique.*

La loi dit bien que tous les médecins doivent soulager les souffrances morales et physiques et accompagner leur malade/client, y compris en arrêtant des soins/traitements inutiles avec sédation pour éviter les souffrances, sédation qui peut mener à la mort (alors attendue), mais on constate que trop souvent cela n'est pas le cas :

car si les services de soins palliatifs (difficilement abordables faute de place) réussissent à soulager des souffrances qui ne l'ont pas été avant, c'est que les médecins qui les ont précédés n'ont pas fait leur travail, ou bien que ces souffrances sont impossibles à soulager, en l'état actuel de la science, ce que dénie un certain nombre de médecins, malgré l'évidence.

**Tous les citoyens ont le droit d'écrire**

**LEURS DIRECTIVES ANTICIPÉES, LEUR PERSONNE DE CONFIANCE,**

**L'ÉTAT DOIT ABSOLUMENT FAIRE CONNAÎTRE ET APPLIQUER CE DROIT  
DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ.**

*Les hommes et les femmes responsables doivent réfléchir à leur mort, qui arrivera tôt ou tard, on ne sait pas dans quelles circonstances, et*

*écrire leurs volontés par rapport au système de santé, trop pressé de prolonger les vies, sans se préoccuper de leur qualité, à faire connaître à leurs proches, qui n'ont pas nécessairement la même philosophie de vie qu'eux. .*

**NON-RESPECT DE LA LOI : PRÉVU PUISQUE « AUCUN GARDE-FOU »**

**LA LOI ACTUELLE CONSACRE LE TOUT POUVOIR DES MÉDECINS SUR NOS VIES, car**

***pas de contrôle indépendant des pratiques***

***ni sanction prévue pour les médecins qui n'appliquent pas la loi***

**LE SYSTÈME DE SANTÉ ACTUEL**

***PRIVILÈGE L'AVIS MÉDICAL SUR L'AVIS DU CITOYEN CONCERNÉ.***

**SEUL RECOURS DES USAGERS :**

*la « plainte » ou déclaration de dysfonctionnement auprès des représentants des usagers en CRUQPC (commissions de qualité des hôpitaux), qui peut aller jusqu'au procès au tribunal.*

*Mais les plaintes ne peuvent être que le fait des victimes, et il est plus que rare que des mourants aient les capacités pour se plaindre... ni les malades qui ne peuvent plus s'exprimer : avec eux, les médecins ont les mains libres.*

*Certains médecins agissent pour le mieux, évidemment, la majorité j'espère, mais d'autres non, ce qui ne devrait étonner personne...*